



CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
ANNEE 2021/2022
REGLEMENT INTERIEUR

Dans un souci d'améliorer la réussite scolaire de vos enfants, vous avez choisi de nous accorder votre confiance et nous vous en remercions.

Pour que notre objectif soit atteint, il est indispensable de travailler en coopération et en toute confiance, dès le début.

C'est pourquoi un certain nombre de règles doit être respectées.

- Votre enfant doit suivre régulièrement les cours. En cas d'absences répétées et prolongées sans motif, nous vous demandons de prévenir sans quoi nous nous réserverons le droit de le(a) radier des cours d'aide aux devoirs afin d'inscrire un enfant désirant sérieusement profiter du dispositif.
- Votre enfant doit se présenter muni de son matériel scolaire (**cahier de texte, cahier de brouillon, trousse scolaire et livres pédagogiques**).
- Votre enfant doit prendre soin du mobilier, du matériel ainsi que des locaux mis à sa disposition.
- Votre enfant doit respecter autrui, le calme et la sécurité.
- Votre enfant pourra goûter entre 16h30 et 17h, merci de lui apporter un **goûter équilibré**.
- **A l'attention des parents : Merci de tenir compte des horaires, l'aide aux devoirs se terminant à 18h30, en cas de retard merci de nous contacter au **04.95.30.12.04** ou au **06.67.20.46.21**.**

Merci de respecter les horaires (de venir ni en avance ni en retard afin d'éviter les rassemblements).

- Le port du masque **n'est pas obligatoire** pour les enfants mineurs de **moins de 11 ans**, mais il l'est pour **les adultes** et les **enfants mineurs de plus de 11 ans**.

Ces conditions sont essentielles pour le bon déroulement de l'aide aux devoirs et des activités ludiques.

En souhaitant à chacun une bonne réussite, nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

SIGNATURE DES PARENTS

